

RENTRÉE SCOLAIRE

DES ÉCOLES PUBLIQUES
2022 - 2023



Les centres de loisirs

La Ville de Lorient ne gère pas les centres de loisirs. Elle participe au financement d'associations avec lesquelles elle conclut des conventions. Les familles peuvent choisir entre ces associations. Les repas sont en général fournis par le service de la restauration municipale de Lorient.

Le mercredi et pendant les vacances scolaires

Le Patronage Laïque de Lorient
80, avenue du général de Gaulle - Lorient
☎ 02 97 83 69 64
✉ plorient@wanadoo.fr
🌐 plorient.org/web/

Le Foyer Laïque de Keryado
28 rue de Kersabiec - Lorient
☎ 02 97 83 81 64
✉ flk@vacances-flk.com
🌐 www.vacances-flk.com/

Centre social Escale Brizeux
4 rue Jean Lagarde - Lorient
☎ 02 97 64 36 54
✉ enfance-quartier.escale@orange.fr
🌐 www.escalibrizeux.org/

Le samedi et pendant les vacances scolaires

Les éclaireurs de France
41 bis rue Victor Schoelcher - Lorient
☎ 02 97 21 22 21
✉ eedflorient@orange.fr

Les informations relatives à l'organisation des centres de loisirs (horaires, tarifs...) sont à prendre directement auprès des associations.

La maison de quartier de Bois-du-Château
9 Rue Jules Massenet - Lorient
☎ 02 97 37 75 31
✉ contact@mqboisduchateau.info
🌐 www.libdc.fr/

Centre social de Keryado
24 Rue de Kersabiec - Lorient
☎ 02 97 83 74 04
✉ centresocialkeryado@orange.fr

La maison pour tous de Kervinanc
2 Rue Maurice Thorez - Lorient
☎ 02 97 37 29 86
✉ m.p.t.kerve@cegetel.net
🌐 www.mptkerve.org/

Une facture est établie pour le mois écoulé. Le montant doit être réglé avant le 7 du mois suivant la réception de la facture :

- ✓ par prélèvement automatique.
- ✓ en ligne sur demat.lorient.bzh.
- ✓ en numéraire (pour un montant < à 300 €), par chèque, par carte bancaire à l'Hôtel de ville.

Nouveauté

Optez pour la facture électronique, dès le 1^{er} septembre 2022. Contactez le service éducation ou connectez-vous sur Demat pour en bénéficier. Vous recevrez chaque mois un mail pour informant de la mise en ligne de votre facture (vous ne recevrez plus de facture papier).

A savoir

Même pour les quotients les plus élevés, la participation des familles reste inférieure au coût de revient du service.

RENSEIGNEMENTS :

À l'hôtel de Ville, 2 boulevard du Général Leclerc, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15.
☎ 02 97 02 22 02, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15.

Plus d'information sur www.lorient.bzh rubrique « mon enfant à l'école » et sur demat.lorient.bzh



demat.lorient.bzh

Ville de Lorient
Conception : Infographie municipale de Lorient - Mai 2022
Éditeur : Miragel - sscsmm.com - mpsltds
Création : Fura-Horrid-France.com



Les horaires à la rentrée 2022 - 2023

	7h30 - 8h45	8h45 - 12h*	12h - 14h	14h - 16h45	16h45 - 18h45
Lundi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil périscolaire
Mardi					
Jeu					
Ven					
Vendredi					

Retour scolaire le jeudi 1^{er} septembre 2022

Vacances de la Toussaint du 22 octobre au 7 novembre 2022

Vacances de Noël du 17 décembre 2022 au 3 janvier 2023

Vacances d'hiver du 11 février au 27 février 2023

Vacances de Printemps du samedi 15 avril au mardi 2 mai 2023

Fin des cours le vendredi 7 juillet 2023

* À l'exception de l'école élémentaire de Kerentrech, pour laquelle les horaires de la matinée scolaire sont fixés de 8h50 à 12h05 et de l'école maternelle de Jacques-Prévert, pour laquelle les horaires sont de 8h40 à 11h55 et de 13h55 à 16h40.

L'inscription

Les inscriptions scolaires et périscolaires sont prises en ligne sur demat.lorient.bzh ou à l'hôtel de Ville (2 boulevard du général Leclerc).

Pour l'inscription scolaire, prévoir :

- ✓ Le livret de famille.
- ✓ Un justificatif de domicile (de moins de trois mois).
- ✓ Le carnet de santé de l'enfant.

Pour l'inscription aux services périscolaires (accueil et restauration du midi), prévoir :

- ✓ Votre numéro d'allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales ou une attestation de la Mutuelle Sociale Agricole.
- ✓ Pour les familles non allocataires, l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020. Un quotient est calculé dans les mêmes conditions que celui défini par la CAF.

La réservation

La réservation de la restauration et des accueils périscolaires est obligatoire, dans la limite de deux journées scolaires avant la présence de l'enfant.

Le non-respect de cette règle entraîne une majoration.

Le règlement des accueils périscolaires et de la restauration est consultable en ligne sur www.lorient.bzh

Pour réserver ou modifier une réservation :

- ✓ L'accueil de la mairie de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15
- ✓ Par téléphone (02 97 02 22 02) de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15
- ✓ Le portail de réservation sur demat.lorient.bzh

L'offre périscolaire

LA PAUSE MÉRIDIENNE :
Un moment de détente, du bio et du bon

- ✓ 2 000 repas servis chaque jour.
- ✓ Du bio et des aliments issus de circuits courts.
- ✓ Une sensibilisation aux goûts et aux saveurs.
- ✓ Une offre d'activités qualitative adaptée à ce moment de la journée (activités de loisirs, de bien-être...) encadrée par des animateurs et intervenants qualifiés dans chaque école.
- ✓ Une initiation au développement durable et à la limitation des déchets.

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR : L'épanouissement des enfants, le service aux parents

- ✓ Des accueils ouverts dès 7h30 le matin et jusqu'à 18h45 le soir.
- ✓ Un temps éducatif encadré par des animateurs qualifiés et un projet pédagogique.
- ✓ Des espaces adaptés et dédiés aux accueils périscolaires dans chaque école.

Votre enfant n'est pas encore inscrit à l'école ?
Pour connaître votre école de secteur, consultez notre carte scolaire en ligne sur : demat.lorient.bzh

